

# LAMÊLÉE MINÉRAIS DE FER LTÉE/ LAMÊLÉE IRON ORE LTD.

Le 23 juillet 2014

TSX-V : LIR

## Lamêlée dépose un prospectus simplifié définitif

**Montréal (Québec) – Lamêlée Minerais de Fer Ltée** (« **Lamêlée** » ou la « **Société** ») (BOURSE DE CROISSANCE TSX : LIR) est heureuse d'annoncer qu'elle a déposé, le 22 juillet 2014, un prospectus simplifié définitif auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces de Colombie-Britannique, d'Alberta, de Manitoba, d'Ontario et de Québec relativement à un placement pour compte visant une nouvelle émission d'unités (les « **unités** ») et d'actions ordinaires accréditives (les « **actions accréditives** ») du capital de Lamêlée (le « **placement** »). La Société a l'intention d'émettre jusqu'à 46 153 846 unités ou 40 000 000 d'actions accréditives, ou une combinaison des deux, en contrepartie d'un produit brut pouvant aller jusqu'à 6 000 000 \$ dans le cadre du placement.

Chaque unité a un prix d'émission de 0,13 \$ et est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription entier étant appelé un « **bon de souscription** »). Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix d'exercice de 0,19 \$ pendant une période de dix-huit (18) mois. Le prix d'émission des actions accréditives est de 0,15 \$.

Conformément à la convention de placement pour compte datée du 22 juillet 2014, la Société a retenu les services de Secutor Capital Management Corporation (le « **placeur pour compte** ») à titre de placeur principal et de chef de file teneur de livre unique dans le cadre du placement.

La Société a octroyé au placeur pour compte, pour couvrir les surallocations et à des fins de stabilisation du marché, une option (l'« **option de surallocation** ») que celui-ci pourra lever en totalité ou en partie pendant la période de 30 jours suivant la date de la clôture du placement, en vue de vendre jusqu'à 6 923 076 unités supplémentaires au prix de 0,13 \$ chacune ou 6 000 000 d'actions accréditives au prix de 0,15 \$ chacune, ou une combinaison des deux, ce qui permettra à la Société de toucher un produit brut supplémentaire pouvant aller jusqu'à environ 900 000 \$.

La Société émettra au placeur pour compte des options de rémunération qui permettront à celui-ci d'acheter un nombre d'actions ordinaires de la Société qui correspond à 6 % du nombre d'unités et d'actions accréditives achetées dans le cadre du placement, y compris au moment de la levée de l'option de surallocation, le cas échéant, au prix de 0,15 \$ par action ordinaire et pendant la période de 18 mois suivant la date de clôture du placement.

La Société a l'intention d'affecter le produit tiré de la vente d'unités dans le cadre du placement au fonds de roulement et à l'engagement de frais d'exploration dans le cadre du projet relatif à la propriété ferrifère sud du lac Lamêlée, situé dans la province de Québec (les « **frais d'exploration** »). Elle affectera le produit tiré du placement d'actions accréditives uniquement à l'engagement des frais d'exploration.

On prévoit que la clôture du présent placement aura lieu le ou vers le 30 juillet 2014, ou à une autre date, se situant au plus tard le 90<sup>e</sup> jour qui suit le 22 juillet 2014, dont la Société et le placeur pour compte pourraient convenir. Le placement est assujéti aux conditions d'usage et à l'approbation des organismes de réglementation, y compris la Bourse de croissance TSX.

Les titres qui font l'objet du placement n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis, en sa version modifiée (la « **loi de 1933** »), ou des lois sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis. Par conséquent, ils ne peuvent être offerts ou vendus à des personnes se trouvant aux États-Unis que si une dispense des obligations d'inscription de la loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières d'un État applicables est obtenue.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de l'un ou l'autre des titres qui y sont décrits.

### ***Au sujet de Lamêlée Minerais de Fer Ltée***

La Société est une nouvelle société d'exploration de minerai de fer qui se concentre principalement sur l'aménagement d'un projet de minerai de fer situé dans la partie sud de la fosse du Labrador, à proximité de la frontière avec Terre-Neuve-et-Labrador, à environ 50 km au sud de la ville de Fermont (Québec). Le projet comprend 29 claims miniers visant une superficie de 1 524 hectares, soit 15 km<sup>2</sup>. Les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de croissance TSX sous le symbole « **LIR** ». En décembre 2013, la Société a acquis la totalité du projet relatif à la propriété ferrifère sud du lac Lamêlée de Fancamp Exploration, situé dans le district minier de Fermont, dans le nord-est du Québec, sous réserve d'une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 1,5 %, dont une tranche de 0,5 % est assujettie à un droit de rachat que la Société peut exercer en contrepartie de 1,5 M\$.

### **Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'une ou l'autre des personnes suivantes :**

**Hubert Vallée**  
**Président et chef de la direction**  
**Cellulaire : +1 514 793-7153**  
**HVallee@Lameleelron.com**

**Marc Duchesne**  
**Chef des finances**  
**Cellulaire : +1 514 910-6906**  
**MDuchesne@Lameleelron.com**

*Les renseignements présentés dans le présent communiqué de presse peuvent comporter des énoncés prospectifs qui reposent sur des hypothèses formulées en date du présent communiqué de presse. Ces énoncés reflètent les estimations, les opinions, les intentions et les attentes actuelles de la direction et ne sont pas garants des résultats futurs. Lamêlée prévient le lecteur que tous les énoncés prospectifs sont incertains de nature et qu'un certain nombre de facteurs importants, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté, pourraient avoir une incidence sur les résultats effectivement obtenus. Sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, Lamêlée n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement les renseignements prospectifs.*

*Le présent communiqué de presse ne doit pas être publié ni diffusé aux États-Unis ou par l'intermédiaire de services de nouvelles aux États-Unis.*

*Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (au sens donné à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant au caractère adéquat ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.*